

BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE

HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

Vente de maisons et d'immeubles à usage d'habitation.

- Jusqu'à 60 000 € _____ 10 %
- De 60 001 à 120 000 € _____ 9 %
- De 120 001 à 180 001 € _____ 8 %
- De 180 001 à 240 000 € _____ 7 %
- De 240 001 à 300 000 € _____ 6 %
- Plus de 300 001 € _____ 5 %

Vente de terrains, immeubles commerciaux, garages et parking. _____ 10 %

HONORAIRES DE LOCATION (TTC)

A répartir :

Honoraires Entremise et Négociation : 100€ TTC à la charge du Bailleur

Honoraires de rédaction de bail et ses annexes, constitution des dossiers, visites des lieux : 8€ /m²

Rédaction état des lieux d'entrée : 3€ / m²

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires de gestion locative : 8,40% T.T.C des sommes encaissées.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

Assurance loyers impayés, détérioration immobilière, protection juridique :
3.00% T.T.C du loyer C.C.

Vacance locative : 2,20% T.T.C du loyer.